

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 30 (1892)
Heft: 14

Artikel: Hoche-Queue : [suite]
Autor: Geoffroy, Auguste
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-192874>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 13.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

quents autrefois, les cas de mort par insolation sont très rares aujourd'hui chez la gent chevaline. Ces chapeaux, aussi singuliers que pittoresques, sont formés de « solapeeth », nom indien d'un végétal textile, recouvert de drap blanc avec frange au dos. Ces coiffures, hygiéniques autant que bizarres, sont disposées de manière à se conformer exactement à la tête comme à la nuque du quadrupède. Qu'on se figure deux trous pour le passage des oreilles et une ouverture en forme de tunnel, entre les oreilles pour la ventilation.

» Le nom indien de ces chapeaux zoologiques est « sola tapee »; en anglais, « sun-hat »; en français, chapeau-soleil ». L'usage de ces coiffures chevalines tend à se propager chaque jour en Europe: en Italie, en Grèce, même en France, à Marseille, à Nice, en Espagne, les chevaux portent des chapeaux de paille semblables au « sola tapee ». Il paraît que l'instinct coquet de la bête n'est pas insensible à l'élégance quelquefois raffinée de ces chapeaux dont le cheval semble fier comme une mule andalouse de ses grelots et de ses rubans. Un jour peut-être, à l'aide d'un mécanisme ingénieux, ces chevaux en chapeau de paille pourront-ils arriver à se saluer les uns les autres, à moins que, dans un élan de fantaisie gastronomique, ils ne dévorent à belles dents leur propre coiffure.

» Après les chapeliers pour chevaux, voici les opticiens pour... vaches! Dans certaines provinces de Russie, il n'est pas rare de rencontrer des troupeaux de bétail qui offrent au voyageur un spectacle absolument fantastique: bœufs et vaches sont pourvus de lunettes bleues pour les protéger contre les terribles ophtalmies que provoque chez eux la réverbération des neiges. Un témoin oculaire déclare « inoubliable » l'aspect de ces ruminants qui promènent, à travers la campagne, leurs besicles phénoménales. Avec ces gros verres abritant leurs gros yeux, ces bœufs et ces vaches ont l'air de bêtes savantes dont la vue se serait affaibli à la suite d'études mystérieuses ou de lectures exagérées.

» Autre industrie assez singulière, mais d'une indéniable utilité, c'est celle du cordonnier pour chiens. Elle est aussi florissante que répandue dans le Labrador. Là, dans ces régions de neige et de glace où le cheval ne saurait vivre, on se sert de chiens à moitié sauvages, mais à la course rapide et sûre, comme attelage des traîneaux. Ces chiens infatigables, domptés à coups de fouet, font jusqu'à vingt lieues par jour. Sans leur secours, aucune communication, aucun commerce. Mais ces vaillants animaux, eux-mêmes, seraient-ils capables de faire deux ou trois kilomètres sur la neige hérissée d'une couche de glace

pointue et meurtrière? Ils s'arrêteraient bientôt, les pattes déchirées, sanglantes.

» A ce danger qui menace sa propre existence et le riverait à sa hutte solitaire, un tombeau, l'indigène obvie victorieusement en chaussant ses chiens d'épaisses et solides bottes en cuir de veau marin. Ce n'est plus le chat botté de la fable, mais une réalité pittoresque et curieuse, l'étrange aspect de braves chiens qui, robustement chaussés, défient les glaces et les neiges, à travers lesquelles ils emportent le traîneau rapide comme un trait. Rien n'égale la vitesse et la légèreté de cet équipage fantastique. Il ne court pas, il glisse; il ne traverse pas, il franchit; il ne part pas, il arrive.

» Pareil à une flèche, il descend des montagnes neigeuses et s'élance dans la plaine glacée qui craque, s'entr'ouvre, où il n'y a d'autre salut que la rapidité même de cette course, j'allais dire de ce vol vertigineux.

» Que dites-vous maintenant du bonnetier pour levrettes? Dans son dernier numéro, le *Chenil* raconte que les élégantes de New-York ont imaginé d'ajouter aux jaquettes et aux paletots dont elles affublent leurs levrettes des bas en fins tissus de laines voyantes, très collants et retenus par le haut au moyen de jarretières galonnées d'argent ou d'or. Il va sans dire que ces chiens aristocratiques et fortunés ont leur promeneur, leur baigneur, leur laveur, leur pédicure et leur tailleur breveté, leur bijoutier en renom, car ces bêtes-là portent des anneaux d'or et des colliers d'argent en même temps que des manteaux de velours et des palatines de satin. N'est-il pas curieux de voir ces levrettes ainsi attifées, insolentes et fières, les deux pattes sur la portière d'un landau, regarder avec un souverain mépris le pauvre barbet, l'honnête chien mouillé et crotté qui va à pied...

» Est-ce qu'à Paris, le grand chic, aujourd'hui, n'est pas de « fleurir » le collier de son chien? L'autre jour, aux Champs-Elysées, j'ai remarqué une levrette qui portait au cou — j'allais dire au corsage — un bouquet de violettes de Parme. Un griffon cachait dans sa perruque un chrysanthème du Japon, et, plus loin, un terrier se pavannait avec un camélia.

» Ce mignon bouquet de violettes, intime et charmant, qu'on attachait d'une main discrète au corsage aimé, on l'épinglait aujourd'hui au collier d'un chien!

» J'ai connu tel animal qui était un membre de la famille pour son maître, un personnage pour les visiteurs, un tyran pour les domestiques. Engouement ridicule, extravagantes et puériles attentions, égards insensés dont sont aujourd'hui l'objet vraiment singulier certains animaux de luxe, de caprice et de

mode, volant l'affection qui revient aux parents et aux amis, la pitié qu'on doit à la misère et à la pauvreté.

» Une jeune fille entre un jour comme bonne d'enfants chez la baronne D... Après un bout de toilette, elle vient prendre les ordres de sa maîtresse. Dans le salon, partout des jouets, boules, poupées, polichinelles, bilboquets, trois ou quatre ballons.

— Pourrais-je voir, demande timidement la bonne, les enfants de madame la baronne?

— Mais je n'ai point d'enfants, Julie, répond Mme D... en soulevant la portière d'un boudoir coquet; mes enfants, les voici. J'entends qu'ils soient bien aimés, bien choyés. Ce sont de vrais amours, très délicats, très frileux, remplis d'esprit... Il s'agissait de sept ou huit petits roquets, abrutis et somnolents, dont l'un mordillait une poupée en caoutchouc, sans doute pour « se faire les dents. »

» La jeune fille s'empressa de refuser la place, déclinant, la rougeur sur le front, l'honneur assez inattendu d'être « bonne de chiens ».

Où allons-nous? je vous prie! Où allons-nous!...

HOCHE-QUEUE

par Auguste GEOFFROY.

VI

Dans la nuit du second jour, quelques heures avant la mise en bière, les chiens de chasse se mirent subitement à aboyer et aussi subitement ils se turent. Les deux gardes qui me tenaient compagnie s'étaient assoupis, les pauvres gens, fatigués qu'ils étaient de leurs marches quotidiennes; j'en profitai pour sortir sans bruit.

J'allai d'abord au chenil apaiser tout à fait les chiens, puis j'entrai dans le jardin, où, dissimulé par une tonnelle de noisetiers, je me mis à siffler longuement et par intervalles égaux.

Rien ne bougeait; seule l'eau des gouttières coulait en bruissant dans l'auge de poules. Assis sur le banc de bois verrouillé, je frissonnais. Le chagrin, le manque de sommeil m'avaient brisé les nerfs; j'avais presque peur.

Les chiens, enfermés depuis longtemps, contre leur habitude, se remirent non pas à aboyer, mais à pleurer joyeusement; évidemment, ils flairaient un ami qui, d'ordinaire, leur ouvrirait la porte. Je me levai et je regardai par les jours de la haie sans feuilles.

Une femme était assise sur la marche de pierre du chenil; avec ce temps effroyable, à cette heure, dans le milieu d'une forêt, cette femme ne pouvait être que le *Hoche-Queue*.

Je l'attendais. On m'avait appris qu'Hervé était parti le matin pour la sous-préfecture afin d'y faire sa déclaration au Procureur de la République. Il ne niait pas avoir tiré sur le brigadier; au contraire, il se vantait d'avoir rempli son devoir en tuant un misérable qu'il avait surpris déshonorant sa fille. Lui absent, le *Hoche-Queue* viendrait, j'en étais sûr, malgré toutes les menaces, malgré toutes les ser-

rures ; j'étais étonné de ne pas l'avoir encore vue, et c'était elle.

Je l'appelai à voix basse. L'ombre assise fit d'abord un mouvement en arrière, puis s'avanza en glissant le long de la haie.

A ces précautions de sauvage, à l'allure silencieuse et rapide, je vis immédiatement que je ne m'étais point trompé et qu'au lieu du meurtrier, intéressé à rôder aux environs, c'était bien sa seconde victime, la plus à plaindre peut-être.

Le *Hoche-Queue* me prit la main et la bâisa en l'inondant de larmes ; elles tombaient chaudes et pressées comme si elles n'eussent point coulé depuis trente-six heures au moins. Je l'emmenai sous la tonnelle et la fis s'asseoir, la consolant et la caressant comme je l'eusse fait pour un enfant.

Ses cheveux étaient dénoués, ses minces vêtements ruisselaient de pluie, son visage semblait en feu et son pouls battait la fièvre. Par instants, un hoquet convulsif la secouait tout entière ; ses dents claquaient.

Je ne savais que dire, que faire ; on devient stupide en face des grandes douleurs. Je la conjurais de ne pas se laisser glacer jusqu'à en mourir, d'accepter un caban, de l'eau-de-vie ou du vin que j'allais rentrer querir. Elle ne m'écoutait pas. Quand je me levai, en me débarrassant de ses étreintes inconscientes :

« Où allez-vous ? dit-elle. Je, je voudrais... le voir ; oui, le voir, je l'embrasserai et il guérira. Je le soignerai comme savent soigner les femmes, celles qui aiment, vous ne savez pas, vous, les hommes. Tenez, j'ai apporté des herbes pour les plaies d'armes à feu ; ça resuscite les morts, ça. Il faut que j'entre. »

Et elle me tendait des paquets de thym, de reine des prés, de pavots, toute l'herboristerie champêtre qu'elle vendait aux malades, aux religieuses, aux médecins du canton.

Le délire commençait. Il valait mieux évidemment qu'elle revît encore son ami afin de lui éviter la folie, mais il fallait aussi, pour la paix de chacun, que personne ne connût jamais cette dernière démarche.

Je la traitai alors en malade, en folle, et lui indiquai brutalement ce que j'entendais faire.

« Attends-moi et reste là, lui dis-je. » Puis j'allai espionner la salle par l'entrebailement des volets. Les deux gardes dormaient toujours, et toujours ils étaient seuls.

Je revins près du *Hoche-Queue* et, lui prenant la main : « Viens avec moi. J'éteindrai les cierges et tu pourras le toucher, l'embrasser sans crainte ; mais pas un cri. Quand je t'aurai renvoyée, je rallumerai et soulèverai les rideaux presque complètement. Tu continueras sans danger et du dehors, ta veillée jusqu'à l'aube. Tu t'envelopperas d'une couverture et je compte sur ton courage. Dans trois jours, dans huit jours, quand tu le pourras, viens discrètement à la Repardiére, je te donnerai la moitié des objets que j'aurai demandés à la mère Bernard en souvenir de son fils. »

« Marchez, monsieur, fit-elle en se raidissant, je serai digne de celui qui n'a pas eu honte de m'aimer ! »

Nous entrâmes et pendant qu'elle s'agenouillait près du lit, je soufflai les lumières. La pièce resta plongée dans une obscurité qui devait protéger la mystérieuse entrevue des fiancés de la mort.

Un étranger pouvait survenir, les gardes

ou la mère Bernard s'éveiller d'une minute à l'autre ; le foyer mal éteint jetait sur les murs des lueurs dansantes ; je tremblais d'angoisse.

Le *Hoche-Queue* se retrouva elle-même et comprit aussi ce qu'elle devait à la mémoire du brigadier, à ma sympathie dévouée.

Elle se releva et, à trois reprises, posa fortement ses lèvres sur le front, les yeux et le cœur du mort, comme pour lui infuser sa vie et lui répéter le serment de son âme, puis, rejetant la couverture que je lui tendais, elle disparut.

Quand j'eus rallumé les flambeaux, je fis le tour de la Maison Forestière. Elle n'était plus là, mais au loin, dans les taillis, monta une plainte indicible, un de ces cris qui secouent jusqu'aux moëlls ceux qui les entendent sur un champ de bataille, au milieu d'une catastrophe, dans un asile d'aliénés, un de ces cris par lesquels l'âme humaine semble vouloir déchirer son enveloppe.

C'était la souffrance trop longtemps comprimée du pauvre *Hoche-Queue* qui éclatait dans un hurlement. Les chiens lui répondirent en gémissant comme s'ils eussent compris qu'avec elle les dernières caresses de leur maître s'en allaient pour toujours.

(*A suivre.*)

Les chercheurs d'héritage.

Il est assez rare qu'un homme meure sans laisser, fût-ce au degré le plus éloigné, aucun parent qui puisse revendiquer son héritage.

L'Etat ne se chargeant pas de rechercher ces parents inconnus, il s'est formé en France des agences spéciales sur lesquelles *le Jour* nous donne les détails suivants :

Le *chercheur d'héritages* est une profession reconnue. Il y a quelques mois, d'une façon définitive, le Tribunal civil de la Seine a légitimé cette profession ; il est permis désormais à celui-ci de réclamer une part dans une succession qu'il a indiquée à autrui contre promesse de récompense.

Le *chercheur d'héritages*, au surplus, ne porte pas ce vilain titre ; il est, plus noblement, *généalogiste*.

Le généalogiste ne doit pas être confondu avec l'agent d'affaires, qui se charge de toutes les besognes dites de contentieux et qui pratique admirablement le « truc » de la succession lointaine. Les généalogistes procèdent d'une tout autre façon.

L'organisation de leur entreprise est tellement délicate et complexe qu'ils n'ont pu créer que deux ou trois offices dans Paris : l'un (le plus ancien) est situé dans la rue du Cherche-Midi ; un autre, boulevard Henri IV. Ils sont dirigés par d'anciens clercs de notaire ou d'avoué qui n'ont pas traité, et qui utilisent de la sorte, très correctement, leurs connaissances professionnelles et leurs relations. La raison sociale comprend plusieurs personnes, car les recherches nécessitent des voyages dans toute la France.

Le généalogiste est en correspondance

avec les greffiers, les secrétaires de mairies des grandes villes, où il a, d'ailleurs, des agents à poste fixe. Il reçoit l'avis de tous les décès, mariages, naissances qui se produisent dans les familles d'une certaine condition. Il les fait classer et répartir dans des dossiers dont le nombre est colossal, plus d'un million dans chaque office. Les successions en déshérence, sur le point de revenir à l'Etat, lui sont signalées par les mêmes correspondants. Il consulte ses cartons, puis se rend sur les lieux mêmes, interroge les archivistes départementaux, fouille les registres des mairies, des églises, jusqu'à ce qu'il ait découvert un arrière-cousin du mort. Aussitôt, il s'abouche avec cet héritier.

Il lui fait part de la découverte qu'il vient de faire ; un gros héritage est à sa disposition ; il ne s'agit plus pour lui que de se faire reconnaître comme héritier.

Le généalogiste ne demande aucune avance de fonds ; il assume toutes les responsabilités des procès qui pourraient survenir, il se charge de tous les frais d'envoi en possession. Seulement, par contrat, il est convenu qu'il touchera le quart ou le tiers de la somme récupérée par l'heureux héritier à qui la fortune est venue ainsi en dormant.

Il paraît que, malgré les risques, le métier de *généalogiste* est fort lucratif ; au reste, on peut s'en rendre compte par le luxe avec lequel sont installés les deux principaux cabinets de *généalogistes* de Paris.

Djan à la Tapetta et lo menistrè.

Faut tot parâi avâi dè la cabosse po ètré menistrè ; kâ quand faut po totès lè demeindzès ruminâ on prédzo et lo bin recordâ po lo poâi débliottâ sein que quelhi, n'ia pas ! faut pas ètré on taborniau. Sé bin que y'ein a que mettont la paletta su la chére, et que guegnont à m'ésoura ; l'est bin su ellia que sont du po appreindrè, ào bin que n'ont pas z'u lo temps dè sè recordâ po savâi su lo bet dâo dâi, po cein que l'ont petétré ètâ à 'na noce ào bin à n'on bâsi lè dzo dévant ; et pi y'ein a assebin que sè recordont dessus dâi lâivro que sont fè tot espret. Mâ poru que cein que diont s'eyè bon, l'est tot cein qu'ein faut.

Mâ on menistrè a bio ètré menistrè, y'a dâi lulus que sè geinont pas mé po lè z'eimbétâ què se l'etiont dâi taipi. L'est dè ellia sorta qu'etâi Djan à la Tapetta, on coo que n'etâi pas bête, allâ pi, mâ que terivè dâo coté dè sa mère po la ni affe, kâ dein son temps, la Tapetta etâi la pe granta batolhie dè tot lo vela-dzo. Ne sé pas se lo Djan avâi z'âo z'u recordâ dein son dzouveno temps po ètré oquie, et se cein avâi ratâ, mâ tan-tiâ que l'avâi liaisu dein lè mémo lâivro